

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/08

Objet : Subventions aux associations 2023

Date de convocation : 07 avril 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Date de réunion : 13 avril 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 avril à 20 h 08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam (à partir de 20h12), Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam (jusqu' à 20h11) et Mme HENRION Nathalie
Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2023, pour un montant total de 23600 € suivant le détail annexé à la présente délibération. Les subventions seront versées aux associations qui en feront la demande. A cette demande, devra être joint le nombre d'enfants de la commune, utilisateurs de l'association ainsi que les comptes financiers.
- PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 65748 du budget primitif principal 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

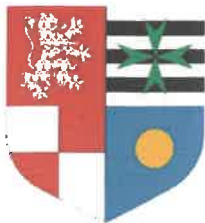
Le 13/04/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230413-2023-08-2-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023



Bâgé-Dommartin

SUBVENTIONS 2023 - article 65748

Annexé à la délibération n°08/2023 du 13 avril 2023

IMPUTATION BUDGETAIRE	NOM	VOTE 2023	NOMBRE DE BD
65748	ZINZINS	300	
65748	Ecole BLV - classe découverte	2500	
65748	Sou Dommartin	450	
65748	Chasseurs Dom	500	19/21
65748	Cantine Dom	8350	61 familles
65748	Bâg'Evasion	3000	223/330
65748	Passion Patrimoine	2200	10/30
65748	Comité des fêtes	2000	
65748	Sou Bâgé	1500	30/30
65748	Boulodrome	250	
65748	Club de l'amitié	200	58/58
65748	Les amis du site	200	14/63
65748	Les Balladins	200	9/30
65748	UM3BD	1500	35/55
65748	Dyn'ami'c	450	18/18
	TOTAL GENERAL	23600	